

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Comité Syndical du 17 juin 2024**

Convocation le 10 juin 2024  
Membres en exercice : 54  
Quorum requis : 28

Présents : 33  
Pouvoir : 0  
Votants : 33

Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Déports : 0

Le dix-sept juin deux mille vingt-quatre, à 10 h 00, les délégués du Comité Syndical se sont réunis sur première convocation, dans la salle Alauna 21 à Secondigny, sous la Présidence de Roland MOTARD.

Présent P  
Absent A

Absent excusé AE  
Déport D

ABELARD	Yvon	P	LAGOGUÉE	Pascal	P
AUZURET	Patrice	AE	LALLEMAND	René	P
BEAUDIC	Jean-Michel	P	LARGEAUD	Jean-Claude	P
BILLY	Jacques	P	LATTUADA	Evelyne	AE
BINET	Frédérique	P	LAVault	Claude	P
BOISSON	Claude	P	LIXON	Myriam	P
BOUCHER	Hervé-Loïc	AE	LOGEAS	Jean-Louis	P
BOUJU	Serge	P	MACÉ DE LÉPINAY	Arnaud	P
BRÉGER	Mickaël	P	MARTINS	Elmano	AE
BROUARD	Dominique	P	MÉÉN	Dominique	P
BUREAU	Pierre	P	MOTARD	Roland	P
CHABAUTY	Viviane	AE	MOUILLER	Philippe	P
CHATELLIER	Jean-Paul	AE	NIVELLE	Patrick	P
CHAUSERAY	Francine	P	OLIVIER	Pascal	P
CHAUSSONEAUX	Jean-Paul	AE	PAILLEY	Michel	AE
DECESVRE	Thierry	AE	PARTHENAY	Joël	AE
DELAIRE	François	P	PAULIC	Claire	P
DENIS	Pascal	AE	PERGET	Daniel	P
DESSEVRES	Pierre-Emmanuel	P	PICHON	Gilles	P
DOLBEAU	Alain	AE	RAGOT	Nicolas	AE
DORET	Michel	AE	ROUXEL	Patricia	AE
GAUTREAU	Michel	AE	SIX	Dominique	P
GUILLOTEAU	Régis	P	TALABARD	Philippe	AE
HAYE	Jean-Marie	AE	TEMPÉ	Philippe	AE
HÉRAULT	Francette	AE	TESSERAU	Francis	P
JOLLIT	Daniel	AE	THOMAS	Patrice	P
JOZEAU	Jacky	P	VIVIER	Jean-Marie	P

**Secrétaire de séance désigné à l'unanimité par l'assemblée : M. Régis GUILLOTEAU**

**DÉLIBÉRATION N°24-06-17-C-20-279 : ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2024**

VU le budget primitif 2024 adopté par délibération du Comité Syndical en date 18 mars 2024 (délibération n°24-03-18-C-37-181)

VU le transfert de crédits liées à la vente de l'îlot Notre Dame dans le cadre de la fongibilité par décision du Président en date du 08 avril 2024 (décision n°24-04-05-D-04-204)

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster des crédits sur certains articles de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster le programme créée FACE INTEMPERIES 2024

CONSIDERANT qu'il apparait nécessaire d'ajuster les crédits pour les amortissements ainsi que pour la vente de l'îlot Notre Dame

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'imputation budgétaire pour la gestion des IRVE

Le Président propose la décision modificative n°1 du budget principal 2024 qui s'équilibre comme suit :

- 0 € en section de fonctionnement
- 1 262 500 € en section d'investissement

soit un total de 1 262 500 €.

Après en avoir exposé les motifs, le Président demande à l'assemblée :

Article 1 : d'adopter cette décision modificative n°1 du budget principal 2024 tel qu'exposé.

---

**LE COMITE SYNDICAL :**

accepte à l'unanimité :

**Article 1** : d'adopter cette décision modificative n°1 du budget principal 2024 tel qu'exposé.

Accusé de réception en préfecture  
079-200091049-20240617-24-06-17C20-279-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Roland MOTARD.